

Le plan particulier d'intervention de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a été révisé le 15 décembre 2010, par arrêté inter-préfectoral. Il est consultable sur le site Internet de la Préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr



Quelle est la conduite à tenir en situation accidentelle réelle ?

Une plaquette d'information "En cas d'accident nucléaire, ayez les bons réflexes" a été distribuée aux populations locales en janvier 2011.

Si vous souhaitez consulter ou vous procurer cette plaquette, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie ou consulter le site internet de la Préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr ou le site internet de la centrale : www.saint-alban.edf.com

Imprimé sur une pâte à papier issue de fibres recyclées et d'une pâte à papier issue de forêts gérées durablement. Crédit photos : CNPE de St-Alban / St-Maurice

Plan particulier d'intervention
du centre nucléaire de production d'électricité
de Saint-Alban Saint-Maurice (Isère).

EXERCICE NATIONAL DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

31 JANVIER 2012

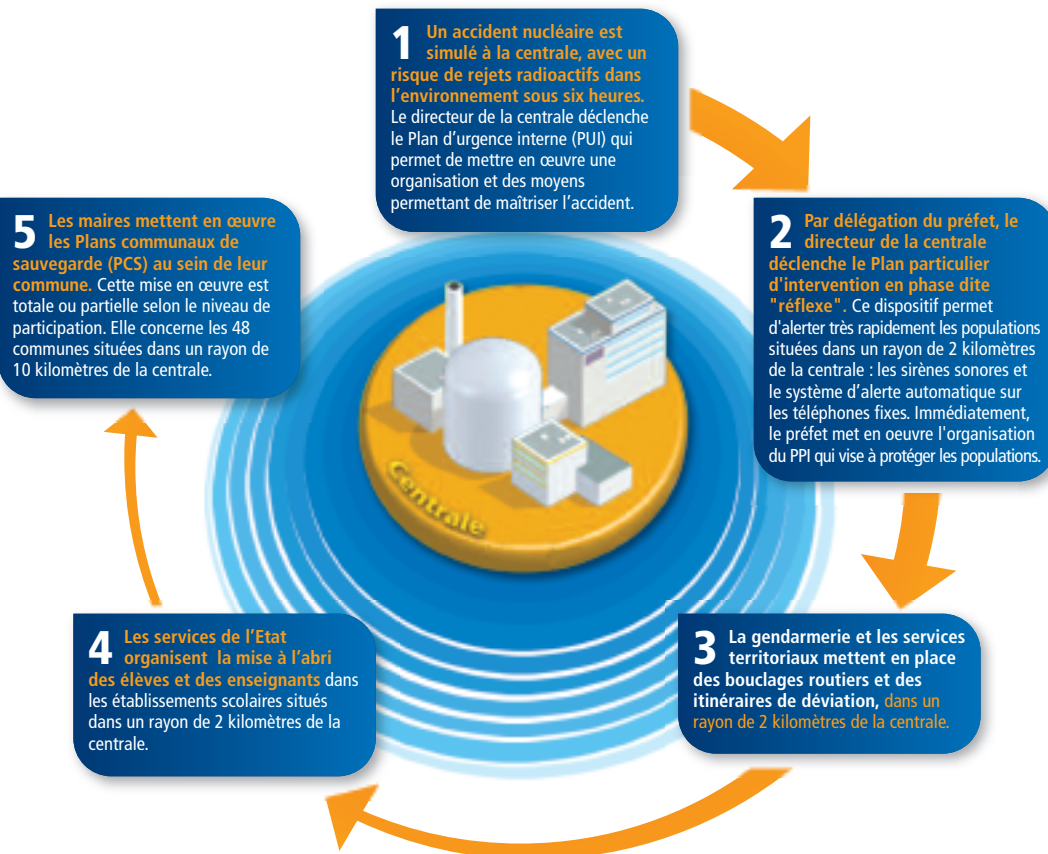


FICHE EXPLICATIVE À DESTINATION DES HABITANTS DES COMMUNES DE :

Saint-Maurice L'Exil • Saint-Aban-du-Rhône • Saint-Clair-du-Rhône • Clonas-sur-Vareze •
Chavanay • Malleval • Saint-Pierre-de-Boeuf

Le 31 janvier 2012, les pouvoirs publics et EDF organisent un exercice de sûreté nucléaire à la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice. Cet exercice, à dominante sécurité civile, a pour objectif de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise qui seraient déployés par les pouvoirs publics et EDF afin d'assurer la protection de la population, dans l'hypothèse d'un accident nucléaire. Les populations ne sont pas appelées à prendre part à cet exercice. Cette simulation s'inscrit dans le cadre du programme national d'exercices élaboré par les pouvoirs publics et EDF pour l'ensemble des centrales du parc nucléaire français. Le dernier exercice de cette envergure à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice s'est déroulé en 2007.

> L'ORGANISATION QUI VA ÊTRE TESTÉE LE 31 JANVIER 2012



Vous résidez dans les communes de Saint-Alban, Saint-Maurice L'Exil, Saint-Clair-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze, Chavanay, Saint-Pierre-de-Beauf et Mallevial.



1 QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS DE L'EXERCICE DU 31 JANVIER ?

Durant toute la journée du 31 janvier, vous n'aurez pas à modifier le déroulement de vos activités habituelles. Les populations ne sont pas directement concernées par cet exercice.

2 QU'ALLEZ-VOUS ENTENDRE LE 31 JANVIER ?

En début de matinée, vous entendrez les sirènes et vous recevrez un appel sur téléphone fixe, à votre domicile ou sur votre lieu de travail.

- **Les sirènes de la centrale** : elles diffuseront trois signaux sonores prolongés et modulés d'une minute et 41 secondes séparés chacun d'un intervalle de 5 secondes.
- **Les systèmes d'alerte par téléphone appelés SAPPRE (Système d'alerte des populations en phase réflexe)** : le téléphone fixe sonnera à votre domicile et sur votre lieu de travail (zone des 2 kilomètres), pour délivrer un message d'alerte précédé et terminé par "ceci est un exercice" répété deux fois. Un acquittement vous sera demandé à la fin de ce message. Cet acquittement sert à comptabiliser le nombre de foyers joints.

3 QU'ALLEZ-VOUS VOIR LE 31 JANVIER ?

En début de matinée, vous apercevrez, lors de vos déplacements, les gendarmes et les services territoriaux qui armeront des points de bouclages routiers et des itinéraires de déviation, mais n'entraveront pas la circulation.

4 QUEL EST L'IMPACT POUR VOS ENFANTS QUI SONT À L'ÉCOLE LE 31 JANVIER ?

Les enfants scolarisés seront pris en charge par les enseignants des établissements scolaires. Ils effectueront une mise à l'abri, qui consiste à se protéger, à l'intérieur de l'école, en fermant les portes et les fenêtres. Aucun déplacement en dehors de l'établissement n'est nécessaire. Les enfants seront libérés aux heures habituelles.

5 DEVEZ-VOUS PRENDRE VOS COMPRIMÉS D'IODE ?

Non, vous ne devez pas absorber vos comprimés d'iode, puisqu'il s'agit d'un exercice basé sur un scénario entièrement fictif.

6 QUE DEVEZ-VOUS FAIRE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Vous n'êtes pas impactés par la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde testés lors de l'exercice. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie.

L'EXERCICE SE DÉROULERA SELON UN SCÉNARIO ENTièrement FICTIF. IL N'AURA DONC AUCUN IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT NORMAL DES DEUX UNITÉS DE PRODUCTION DE LA CENTRALE DE SAINT-ALBAN SAINT-AURICE ET SUR L'ENVIRONNEMENT. L'EXERCICE PEUT ÊTRE ANNULÉ À TOUT MOMENT EN CAS DE SITUATION RÉELLE EN LIEN AVEC LA SÉCURITÉ DE LA CENTRALE.

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'exercice de sûreté nucléaire le 31 janvier, vous pouvez contacter :

La mission communication de la centrale EDF de Saint-Alban Saint-Maurice :

Tél. 04 74 41 33 66 - Email centrale-santalban-saintmaurice@edf.fr